

**ORDONNANCE**  
**Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions**  
**d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets**

NOR: DEVX1028667R

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu la Constitution, notamment son article 38 ;  
Vu le règlement (CE) n° 1102/2008 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 relatif à l'interdiction des exportations de mercure métallique et de certains composés et mélanges de mercure et au stockage en toute sécurité de cette substance ;  
Vu la directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets ;  
Vu la directive 2006/117/Euratom du Conseil du 20 novembre 2006 relative à la surveillance et au contrôle des transferts de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé ;  
Vu la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;  
Vu le [code pénal](#) ;  
Vu le [code des douanes](#), notamment son article 38 ;  
Vu le [code général des collectivités territoriales](#) ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu la [loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010](#) portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 256 ;  
Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 2 décembre 2010 ;  
Le Conseil d'Etat entendu ;  
Le conseil des ministres entendu,  
Ordonne :

**Article 1 En savoir plus sur cet article...**

Les dispositions législatives du code de l'environnement sont modifiées conformément aux dispositions des articles 2 à 22 de la présente ordonnance.

**Article 2**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - Chapitre Ier : Prévention et gestion des déchets (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-1 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-1-1 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-2 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-2-1 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-3 (V)

**Article 3**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-4 (V)

**Article 4**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-4-1 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-4-2 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-4-3 (V)

## Article 5

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-5 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-6 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-7 (V)

## Article 6

A modifié les dispositions suivantes :  
Crée Code de l'environnement - art. L541-7-1 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-7-2 (V)

## Article 7

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - Section 2 : Conception, production et distribut... (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-8 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-9 (V)

## Article 8

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-10 (V)

## Article 9

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-10-2 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-10-3 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-10-6 (V)

## Article 10

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - Section 3 : Prévention et gestion des déchets (V)  
Modifie Code de l'environnement - Sous-section 1 : Plans de prévention et de gest... (V)  
Transfère Code de l'environnement - art. L541-11 (T)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-11 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-11-1 (V)

## Article 11

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-11-1 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-12 (V)

## Article 12

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-13 (V)

## Article 13

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-14 (V)

### **Article 14**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-14-1 (V)

### **Article 15**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-15 (V)

### **Article 16**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - Sous-section 3 : Collecte des déchets (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L541-21-2 (V)

### **Article 17**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - Sous-section 4 : Installations de traitement de... (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-22 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-23 (V)  
Abroge Code de l'environnement - art. L541-24 (Ab)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-26 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-28 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-29 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-30 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-30-1 (V)

### **Article 18**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - Sous-section 5 : Valorisation des déchets (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-31 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-33 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-34 (V)  
Abroge Code de l'environnement - art. L541-35 (Ab)  
Abroge Code de l'environnement - art. L541-38 (Ab)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-39 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-43 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-45 (V)

### **Article 19**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L541-46 (V)

### **Article 20**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L542-2-1 (V)

### **Article 21**

A modifié les dispositions suivantes :  
Crée Code de l'environnement - Chapitre V : Sites et sols pollués (V)  
Crée Code de l'environnement - art. L555-1 (V)

### **Article 22**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code de l'environnement - art. L655-6-1 (V)

### **Article 23**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code des douanes - art. 38 (V)

### **Article 24**

A modifié les dispositions suivantes :  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2224-13 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2224-14 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2224-15 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2224-16 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2224-17 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2224-2 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2333-78 (VT)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2573-30 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L4424-37 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L4424-38 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5211-61 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5211-9-2 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-23-1 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5215-20 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5216-5 (V)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5711-4 (VD)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5711-4 (VT)  
Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L6175-5 (VT)

### **Article 25 En savoir plus sur cet article...**

Le Premier ministre et la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 2010.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

François Fillon

La ministre de l'écologie,  
du développement durable,  
des transports et du logement,  
Nathalie Kosciusko-Morizet